

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 15
Trois mois... 8

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refus, la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-BAFFREMONT, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Avril 1880.

Chronique générale.

Nous pouvons annoncer d'une manière certaine que les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux sont définitivement fixées au 18 juillet.

Les Chambres, on le sait, doivent se réunir le 20 avril.

La période électorale s'ouvrant le 3 juillet, il est à peu près certain que le Parlement se séparera à cette époque pour aller prendre part à la lutte électorale.

On n'ignore pas qu'un grand nombre de députés et de sénateurs font partie du conseil général de leur département, et qu'ils ne voudraient pas renoncer à leur mandat.

On peut donc compter que la Chambre ne siégera que deux mois et demi, et que, dans ce court intervalle, c'est à peine si elle pourra voter le budget et terminer la discussion des douanes.

On peut donc compter sur une session extraordinaire en novembre, pour permettre au Sénat de voter le budget à son tour.

Il est de nouveau question de la très-prochaine démission du gouverneur général de l'Algérie.

Ces bruits ont pris naissance à la suite d'une récente conversation de M. Albert Grévy avec M. de Freycinet.

Nos renseignements personnels confirment absolument nos informations antérieures, à savoir l'union étroite des congrégations dans une attitude parfaitement calme, également éloignée de toute agression et de toute faiblesse.

Le gouvernement est très-préoccupé de l'agitation qu'il a soulevée. Dans l'entourage présidentiel, on discute beaucoup sur l'opportunité des mesures prises, et les avis

sont partagés. L'opinion qui paraît dominer est que ces mesures seront vaines, et qu'à supposer que les tribunaux donnent tort aux congrégations, on aura bien du mal à empêcher l'enseignement de celles-ci de se continuer dans les maisons qu'on a voulu fermer.

Dans une seconde circulaire confidentielle aux préfets, le ministre de l'intérieur réfute les critiques auxquelles les décrets du 30 mars ont donné lieu ; il dit que le gouvernement entend se maintenir sur le terrain du concordat et qu'il n'a jamais songé à persécuter aucune classe de citoyens ; que les membres des congrégations non autorisées conservent les mêmes droits que tous, à condition de se soumettre aux lois.

Eh bien, alors, pourquoi proscrire les Jésuites de parti pris ?

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire pour défendre l'usage des imprimés datant de l'Empire.

Plusieurs journaux signalent diverses réunions qui ont eu lieu en vue d'étudier toutes les mesures propres à fortifier la résistance catholique à l'oppression républicaine.

L'accord de toutes les volontés sur le terrain d'une défense commune a été unanime.

L'une de ces réunions a été tenue sous la présidence de S. E. le cardinal Guibert, assisté des évêques suffragants de la province ecclésiastique de Paris.

Le gouvernement vient de prendre une mesure qui est presque un commencement d'exécution des décrets du 29 mars. Il a fait enlever dans des voitures cellulaires les jeunes détenus de la colonie pénitentiaire que dirige, dans le département de l'Orne, les religieux de la Grande-Trappe.

Les Trappistes, les Chartreux, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu et tant d'autres ordres dont les services rendus sont indiscutables, sont, en effet, atteints par les iniques décrets de notre inqualifiable gouvernement.

La Malle, journal catholique de l'île Bourbon, nous apporte de curieux renseignements sur ce qui se passe dans notre colonie.

Les vicaires des différentes paroisses de Saint-Denis ajoutaient à leurs fonctions ecclésiastiques celle de professeur au séminaire-collège de Saint-Charles. Par ordre ministériel transmis à M. l'évêque de Saint-Denis, ces vicaires cesseront de recevoir leur solde, s'ils continuent à prêter leur concours à cet établissement.

En conséquence, le séminaire-collège Saint-Charles est fermé. Les familles chrétiennes de l'île Bourbon pourront apprécier comment le gouvernement comprend la liberté et comment il entend la diffusion de l'instruction publique.

M. de Freycinet est absent de Paris pour quelques jours. Sa santé s'est trouvée un peu altérée à la suite des émotions de ces derniers incidents, et il est allé prendre un court repos. On le dit fort troublé, très-perplexe et très-découragé. Ses amis les plus chers se sont divisés dans l'appréciation de sa conduite, et il en a ressenti une cruelle déception, persistant à déclarer que ce qu'il a fait, il l'a fait pour éviter des mesures pires et que, dans quelques mois, sa conduite sera plus équitablement appréciée qu'aujourd'hui. Nous en doutons.

L'Ordre s'indigne à la pensée que les congrégations religieuses puissent résister aux décrets de proscription du 29 mars. « Ce serait donc la guerre ! » s'écrie l'organe jérômiste qui, fidèle interprète de son patron et gardien de ses traditions, envisage avec une profonde consternation les perspectives belliqueuses.

Un incident assez curieux s'est produit au récent conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur, le premier conseil que présidait le nouveau grand chancelier, le général Faidherbe.

Il est ainsi raconté par le Moniteur :

Dans ce conseil, on s'est occupé de la demande de réintégration dans les cadres

de la Légion d'Honneur émanant de trois amnisties n'ayant pas purgé leur contumace. Le conseil repousse successivement la demande de deux amnisties. La demande du troisième est mise aux voix et une seule main se lève en sa faveur, c'était celle du général Faidherbe qui, étant seul de son avis, n'a pas insisté.

Qui a commandé la charge de Sedan ? « C'est moi, » dit M. de Galliffet. « Non là ! c'est moi, » réplique M. de Bauffremont.

Et M. de Bauffremont, dans une lettre adressée au Gaulois, cite des faits, donne des noms, s'appuie sur des témoignages et affirme, en définitive, que M. de Galliffet n'a pas exercé les fonctions de général au moment de la fameuse charge.

Comment se terminera le débat et à qui reviendront les lauriers ?

Nous l'ignorons. Mais ce que nous savons, c'est que M. de Galliffet est sur le point de revenir à Paris pour envoyer des témoins à M. de Bauffremont.

Qu'est-ce que cela prouvera ?

Le préfet de Saône-et-Loire vient de frapper de la mise à la retraite un malheureux instituteur pour avoir reçu la visite du curé de sa commune dans son école.

Il est question de la retraite de M. l'amiral Pothuan, ambassadeur à Londres.

Quant à celle de M. Teisserenc de Bort, ambassadeur à Vienne, elle serait motivée par des dissidences avec M. de Freycinet sur la politique intérieure.

Un groupe de radicaux lyonnais ayant offert à M. Félix Pyat la place de député laissée vacante par la nomination de M. Millaud comme sénateur, le célèbre révolutionnaire qui collabore au journal le Mot d'Ordre, sous le pseudonyme de Diogène, a répondu en présentant au suffrage de ses amis le citoyen Trinquet, ancien membre de la Commune, dont le titre principal est d'être « le plus puni et le plus flétri » des insurgés de 1871. Voici la fin de la lettre écrite à ce sujet par Diogène (Félix Pyat) :

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR

JACQUES HERVEY

(Suite.)

Evidemment, ces interrogations faisaient surgir dans sa pensée un contraste entre les deux hommes, et autant le souvenir de l'un le charma et excitait, les transports d'une joie indicible, autant le souvenir de l'autre lui était odieux, autant sa personne lui était antipathique. La seule pensée d'un mariage avec Prosper amenait la terreur et l'épouvante dans son esprit.

L'image de Jacques Hervey ne la quittait plus, et toutes ses paroles étaient gravées dans son cœur. Il avait pour elle mille attraits que ne possédait pas Prosper Malicorne. C'était le prince Charmant des contes de fées, beau, élégant, distingué, au regard doux et plein de feu en même temps, à la voix harmonieuse, au langage poétique et imagé, aux paroles tendres et ardentes.

Prosper ressemblait à son père, à tous les hommes qu'Adrienne avait vus ; elle était restée froide, insensible à l'amour qu'il avait manifesté pour elle. Jacques Hervey, au contraire, ne ressemblait à personne ; il était lui, c'est-à-dire une individualité, et son langage, sa seule présence avaient ému

Adrienne. Celui-là était un être indifférent, celui-ci était l'homme aimé.

Il existait tout un monde entre les deux rivaux.

L'imagination d'Adrienne avait un champ très-vaste à parcourir, lorsqu'elle songeait à Jacques Hervey, et c'était là son occupation de tous les instants. Elle s'étonnait de ce que ni Julienne, ni Jean Malicorne, ni Prosper ne lui avaient jamais parlé de cet autre médecin qui habitait Château-Bernard. Pourquoi ce silence ? Pourquoi, dans les éloges pompeux qui naissaient chaque jour sous les lèvres du père et de la mère de Prosper, ne s'était-il jamais trouvé un mot qui fit allusion à la présence, dans le village, d'un rival de Malicorne fils ? Pourquoi son tuteur était-il l'ennemi de M. Jacques Hervey ? A toutes ces questions, elle ne trouvait nulle réponse, mais en revanche son imagination y puisait un nouvel aliment, une nouvelle cause de préoccupations qui lui rappelaient sans cesse le mystérieux inconnu.

Et comme elle ignorait le mal et les conventions mondaines qui imposent à la jeune fille toutes ces réserves d'une pudeur exagérée, elle ne regrettait point le don de cette petite fleur que lui avait demandée le médecin, sinon comme un aveu, du moins comme une espérance, et elle attendait, toute inquiète et anxieuse, mais fermement résolue à repousser Prosper Malicorne, les événements qui devaient la mettre de nouveau en présence de

Jacques Hervey.

Il est bien rare qu'une jeune fille amoureuse, si innocente qu'elle soit, n'acquière pas promptement une profonde ingéniosité pour tout ce qui a trait à son amour.

Un jour qu'Adrienne se trouvait seule avec la femme de service, elle avait renoncé à retourner aux vignes à cause de la surveillance active dont l'entourait Julienne Malicorne, elle amena la conversation sur Prosper et fit adroitement causer la servante.

Combien y a-t-il d'habitants dans ce village ? demanda-t-elle d'un ton indifférent.

Quinze à seize cents, répondit madame Bonnard.

Tant que ça ?

Où, sans compter ceux des fermes et les habitants du hameau qui se trouve sur la route de Cravanti.

Je comprends alors que M. Prosper ait beaucoup d'occupations.

La femme Bonnard, bavarde et envieuse comme toutes les servantes, n'était pas fâchée de débâter un peu contre ses maîtres. L'occasion se présentait belle, et elle la saisit à l'instant.

Oh ! dit-elle, il n'est pas seul ici à soigner les malades.

Alors ?

Où, il y a un autre médecin. Est-ce que ma-

demoiselle l'ignorait ?

On ne m'en a jamais parlé.

Je regrette bien alors ce que je viens de dire.

Pourquoi ?

C'est que si madame Julienne ou M. Malicorne le savaient, ils me mettraient à la porte.

Dans ce cas, ma chère Bonnard, je me garderais bien de le leur répéter, car vous êtes une excellente femme, et je serais désespérée de vous causer un préjudice. Cependant, je ne vois pas où est le mystère dans ce que vous venez de m'apprendre, ni en quoi cela peut être désagréable à madame Julienne ou à M. Malicorne.

Rassurée par cette promesse, madame Bonnard répondit :

C'est cependant bien simple. Quand M. Prosper était seul ici, tout le monde venait chez lui, on l'envoyait chercher.

N'y a-t-il donc pas de médecins dans les bourgs voisins ?

Si, mais il fallait faire au moins une lieue et demie, et puis on avait peur.

Peur ! de qui ?

De M. Malicorne.

Adrienne était bien étonnée.

Je ne comprends pas, dit-elle.

Ah ! fit la Bonnard toute tremblante, M. Malicorne est un homme terrible ! J'ai peut-être bien tort de vous dire ces choses...

« Que le peuple soit juste et sage comme il est fort ! Qu'il récompense le plus puni et honore le plus flétri ! Qu'il arbore hautement son drapeau ! Non-seulement tous les captifs, tous les proscrits, mais le monde entier du travail, vingt millions de prolétaires tressailleront de joie dans leur blouse, si le peuple de Lyon comme l'ouvrier de Paris, le citoyen Trinquet. »

— Il n'y a en ce moment en Angleterre ni la reine, ni le prince et la princesse de Galles, ni les fils de l'héritier du trône, et cela à un moment où la fièvre électorale envahit toutes les classes de la société.

Combien peut-on citer de pays où de pareilles absences, pendant une situation aussi critique, ne compromettent ni la dynastie, ni l'ordre public ?

Auch, 5 avril.

Election d'un conseiller général pour le canton d'Aignan.

M. Georges de Cassagnac, élu, 4,430 voix.

M. Sansot, républicain, 524.

LE MANIFESTE DU PRINCE NAPOLEON.

Le prince Napoléon adresse à ses amis politiques une lettre-manifeste dont voici la substance :

« Un Napoléon ne saurait, sans mentir à ses origines, se montrer ennemi soit de la religion, soit de la révolution.

« Lorsqu'on réclamera la suppression du budget des cultes ou la fermeture des églises, je m'y opposerai.

« Lorsqu'on contestera un des principes de la Révolution, je le défendrai.

« Les décrets récents ne constituent pas une persécution, ils ne sont que le juste retour à une règle indiscutable du droit public. Pourquoi nos amis attaquent-ils ces décrets ?

« De toutes les manœuvres, la plus funeste serait celle qui nous rendrait solidaires des espérances de l'ancien régime, qui fait de la religion l'instrument des passions de parti.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Ne pas oublier que, depuis la fondation de la République, les sommes affectées au traitement du personnel administratif se sont accrues de CINQUANTE-QUATRE MILLIONS par an.

CONSULTATIONS POSTHUMES.

« Que doivent faire les catholiques dans la situation présente ?

« Quelle attitude doivent prendre les congrégations non autorisées ?

« Suivant l'usage en matière litigieuse, nous avons été demander conseil non pas aux jurisconsultes de nos amis dont l'opinion eût pu être suspecte, mais aux plus éminents de nos adversaires. Voici quelles ont été leurs réponses :

— Et maintenant on n'a plus peur ? demanda Adrienne, dont la curiosité était vivement excitée.

— Oh ! non. Tout cela a changé depuis que M. Hervey est arrivé à Château-Bernard, et surtout depuis que nous avons eu la visite du choléra.

— Vraiment ?

— Oui, M. Prosper n'a presque plus de clients. M. Hervey possède la confiance générale, et M. Malicorne fait le mort, lui qui, cependant, avait su contraindre à partir les différents médecins qui étaient venus s'établir ici.

— Vous me surprenez beaucoup, ma chère Bonnard, dit Adrienne très-surprise en effet. Et comment ce changement s'est-il opéré ?

Madame Bonnard alla écouter à la porte de communication qui conduisait au cabinet de Prosper Malicorne, et, revenue près de la jeune fille, elle lui dit tout bas :

— C'est que M. Prosper est, dit-on, un ignorant et que M. Hervey est un savant ; c'est que, pendant le choléra, M. Prosper a laissé mourir tous ses malades, tandis que M. Hervey n'en a perdu qu'un seul ; c'est que M. Jean Malicorne, qui autrefois était le maître dans le village et qui ne craignait ni Dieu ni diable, n'est plus autant le maître maintenant, et qu'il a peur de M. Hervey ; le nom seul du nouveau médecin, lorsqu'on le prononce devant lui, suffit pour le mettre en colère.

— Que m'apprenez-vous là ?

« Ces décrets ÉTANT ILLÉGAUX ne peuvent DÉROGER A LA LOI, ils NE PEUVENT ÊTRE EXÉCUTES, et tout citoyen qui se SOUMETTRAIT A DEMANDER L'AUTORISATION EXIGÉE commettrait une faute grave. »

(Consultation de MM. Dupin aîné, bâtonnier des avocats de Paris, Odilon Barrot, Barthe et Merilhon. — 26 juillet 1830.)

« Le régime LÉGAL est interrompu par ces mesures, celui de la FORCE est commencé. »

« Dans la situation où vous êtes placés, l'OBÉISSANCE cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir doivent donner les PREMIERS L'EXEMPLE DE LA RÉSISTANCE A L'AUTORITÉ qui S'EST DÉPOUILLÉE du caractère de la loi. »

« Le gouvernement a violé la légalité. — Vous êtes DISPENSÉS D'OBÉIR. »

« Vous devez essayer de vous passer de l'autorisation qu'on exige de vous. »

« Voilà ce que votre devoir de citoyen vous IMPOSE et vous le remplirez. »

« Le gouvernement a perdu aujourd'hui le CARACTÈRE DE LÉGALITÉ qui commande l'OBÉISSANCE. — RÉSISTEZ EN CE QUI VOUS CONCERNE, c'est à la France de juger jusqu'où peut s'étendre sa propre résistance. »

Cette déclaration si énergique est signée :

Gauja, ancien préfet de la Loire-Inférieure ;

Thiers, ancien ministre, et président de la République ;

Mignet, historien ;

Armand Carrel, publiciste ;

Chambolle, ancien député ;

Dubochet, Payne, Albert Stapfer, anciens rédacteurs du National ;

Pierre Leroux, ancien représentant ;

Cauchois-Lemaire, rédacteur du Constitutionnel ;

Hausman, du Temps ;

Avenel, du Courrier Français ;

Barbaroux, ancien sénateur ;

Buzoni, rédacteur du Temps ;

Ch. de Rémusat, ancien ministre ;

Bert, gérant du journal le Commerce ;

J.-F. Dupont, rédacteur du Courrier Français ;

Et 20 autres noms non moins illustres dans le parti républicain et parmi les libéraux.

(Protocole des journalistes de Paris. — Juillet 1830.)

Nous avons encore une consultation analogue, qui n'est à proprement parler que l'approbation des principes que nous venons d'indiquer et qui porte 63 signatures, parmi lesquelles on remarque :

Le général Lafayette, Guizot, Casimir Périer, Mauguin, Villemain, Firmin Didot, Daunou, comte de Bondy, Girod de l'Ain, comte de Lobau, baron Louis, Charles Dupin, Dupin aîné, Hélié d'Oysel, Bertin de Vaux, Duchaffaut, de Kératry, Benjamin Constant, Eugène d'Harcourt, Jouvencel, Baillet, Jacques Lafitte, Sebastiani, Labbey de Pompières.

Nous avons des avis conformes de MM. Persil, Berenger et Madier de Montjau.

— La vérité, ma bonne demoiselle, la pure vérité du bon Dieu. Mais surtout gardez-moi le secret.

— Ne craignez rien, madame Bonnard. Et ce M. Hervey est réellement un homme savant ?

— Si savant, qu'on l'appelle d'Auxerre, d'Avalon, de Tonnerre et de Joigny, où il doit y avoir de bons médecins cependant ; et puis, bon, complaisant, doux, charitable aux pauvres gens, se dérangeant de nuit comme de jour. Tout le monde l'aime ici, et les gens les plus riches sont fiers de se dire ses amis.

— Qui vous a donné tous ces renseignements, ma chère Bonnard ?

— Ah ! mademoiselle, on jase dans le village, et moi, j'écoute un brin, en passant. Et puis, j'ai ma nièce qui est servante au port Michaud, chez M. Laroche, un bien brave homme, que M. Malicorne déteste, Dieu sait pourquoi ! Ah ! il faut entendre parler M. Laroche, sa femme et Rose, ma nièce, de M. Hervey ! C'est un Dieu pour eux ! Il a sauvé la vie à leur petite fille, un bijou d'enfant, qui allait mourir. Et notre curé ! faut voir comme il salue M. Hervey : jusqu'à terre, quoi !

Madame Bonnard fut interrompue par l'arrivée de Jean Malicorne, qui amenait une charrette chargée de raisin.

Adrienne se réfugia dans sa chambre, bien heureuse de ce qu'elle venait d'apprendre et le cœur tout palpitant.

Sur ce point si important de la légalité d'une résistance à des mesures ou décrets inconstitutionnels, nous avons tenu à avoir également l'avis d'hommes d'Etat ou de jurisconsultes mêlés à nos luttes quotidiennes et nous avons été heureux de trouver des opinions identiques dans les nombreuses et remarquables consultations publiées par le comité des jurisconsultes de la gauche pendant la période du 16 mai ; et de pouvoir citer, à l'appui de cette thèse, le major Labordère et M. Brisson dans son célèbre rapport sur le 16 mai. Ce sont là des autorités que le Conseil d'Etat épuré ne saurait repousser.

Renseigné sur ces points, nous nous sommes demandé ce que feraient les tribunaux si le gouvernement s'avisait de poursuivre devant eux l'application de ces mesures illégales, et les mêmes autorités nous ont complètement rassuré.

Les ordonnances et décrets contraires à la Constitution ne sont PAS OBLIGATOIRES pour les citoyens aux droits DESQUELS ILS PORTENT ATTEINTE et ils ne sauraient être invoqués devant les tribunaux.

Voilà l'application de ces principes dans un jugement fameux du tribunal de commerce de la Seine rendu sous la présidence de M. Ganneron, le 28 juillet 1830. Jugement cité avec éloge par Dupin aîné et par plusieurs autres jurisconsultes éminents.

Chronique Locale et de l'Ouest

VŒU

Pour la création d'une pépinière viticole

A SAUMUR.

Nous nous empressons de nous associer au vœu émis par le Conseil municipal de Saumur dans sa séance du 3 avril, et dont voici l'exposé :

« M. Bury, directeur de l'Ecole de viticulture de Saumur, président du Comice agricole de l'arrondissement, a fait savoir au Conseil municipal que la commission supérieure du phylloxera a résolu de créer une pépinière de vignes françaises et étrangères en Bretagne, et que le gouvernement est, paraît-il, disposé à aider de ses deniers cette création.

« Le choix de la Bretagne paraîtra singulier à toutes les personnes qui s'occupent de la culture de la vigne, car il est notoire que les raisins ne mûrissent pas dans cette région.

« Sans nul doute, le gouvernement ignore que la ville de Saumur possède déjà une Ecole de viticulture ; que les cépages, cultivés à notre Jardin des Plantes, comptent 1,892 variétés ; que, sous notre climat favorisé, ces 1,892 variétés amènent leurs fruits à maturité ; que les semis réussissent parfaitement bien dans notre Ecole de viticulture.

« Des terrains admirablement exposés pour la culture de la vigne et appartenant à la ville peuvent être offerts à l'extension de

Ainsi se trouvaient justifiés son indifférence pour Prosper et son amour pour Jacques Hervey, l'un était un homme ordinaire, l'autre possédait un mérite exceptionnel ; l'un était laid, l'autre était beau ; l'un était méprisé, l'autre était glorifié !

Cette découverte l'enorgueillit, et son amour pour Jacques Hervey s'accrut de toute la considération dont celui-ci avait su entourer son nom et sa personne. Elle comprit pourquoi le médecin, chargé de la haine de Jean Malicorne, et ne pouvant se présenter chez lui, avait profité de leur rencontre dans la vigne pour lui exprimer ses sentiments ; elle comprit tous les obstacles qu'il avait à vaincre ; mais elle ne s'expliqua ni la haine de Malicorne, ni le silence qu'il avait gardé vis-à-vis d'elle relativement à l'existence d'un autre médecin dans le village.

En même temps, son âme s'ouvrait au soupçon, à la défiance, Jacques Hervey, — elle s'en souvenait très-bien, — avait traité son tuteur de misérable, et madame Bonnard, dans ses confidences, avait dit de Malicorne : « C'est un homme terrible ! » Ces deux expressions étaient la révélation d'un passé ou de projets qu'elle ne connaissait pas, mais qui, à coup sûr, devaient l'intéresser. Elle se promit d'observer, d'examiner la conduite de son tuteur, de Julienne et de Prosper, et d'être avec eux d'une circonspection que toute leur astuce ne saurait dérouter. (A suivre.) ARMAND LAPORTE.

la pépinière. D'autres terrains, dans la même exposition, entourant le jardin, pourraient être acquis dans le même but.

« Nous pensons, en conséquence, qu'il suffira peut-être de faire connaître au gouvernement cette situation exceptionnelle, au tabissement projeté de la pépinière nationale de vignes résistantes au phylloxera.

« Pour obtenir que Saumur soit désigné pour cette création, le Conseil pourrait offrir de participer pour une part dans les frais que nécessiterait l'installation de cette pépinière.

« Le Conseil, après délibéré : Considérant que la ville de Saumur possède une Ecole de viticulture appréciée par toutes les personnes qui ont eu occasion de la visiter ;

« Que cette Ecole expédie, chaque année, des cépages de toutes sortes dans toute l'Europe ; que 1,892 variétés de cépages existent dans les jardins affectés à cette Ecole ; de Saumur, ces diverses variétés peuvent, chaque année, amener leurs fruits à maturité, ce qui permet aux intéressés de juger complètement la qualité et la quantité de raisins que peut produire chaque variété de cépage ; que tous les semis de vignes opérés dans cet établissement depuis une vingtaine d'années ont toujours réussi ;

« Dit : qu'il serait difficile de trouver une exposition et un emplacement plus convenables que ceux que possède notre ville pour la création de la pépinière projetée, et émet le vœu que cette pépinière sera créée à Saumur ;

« Dit, en outre : qu'il s'engage à participer à la dépense que nécessitera cette création, dans le cas où Saumur serait choisie.

Le temps est toujours des plus mauvais. Le baromètre, qui avait remonté hier matin, est redescendu dans la soirée ; il est aujourd'hui à grande pluie.

Aucune nouvelle ne fait espérer une amélioration.

Le thermomètre n'était ce matin qu'à deux degrés au-dessus de zéro.

CHOLET.

M. Brunat, sous-préfet de Cholet, s'est suicidé dimanche à l'aide d'un revolver.

On attribue ce suicide à un accès de folie momentanée à la suite d'une fièvre typhoïde.

SABLÉ.

La foire, dite de Pâques, qui s'est tenue à Sablé mercredi et jeudi derniers, a donné lieu à des transactions des plus importantes. Il a été amené 1,200 bœufs sur lesquels près de 4,400 ont été vendus ; les prix ont varié, pour les bœufs d'herbage, entre 400 et 600 fr. la pièce ; pour les animaux de boucherie, de 4 fr. 50 à 4 fr. 80 le kil., selon qualité. Les vaches ont été vendues encore : environ 4,400 ont été amenées, sur lesquelles 900 ont été vendues. Les poulains étaient au nombre de 700 et ont tous été vendus aux prix de 4 fr. 52 à 4 fr. 72 le kil., selon qualité. Les chevaux ont aussi trouvé beaucoup de demandes.

En un mot, cette foire a été bonne.

Nous apprenons qu'un lot d'une valeur de 5,000 francs a été gagné, à la Loterie franco-espagnole, par M. Bruneteau, négociant à Pouzioux, commune de Vouneuil-sous-Biard (arrondissement de Poitiers). C'est par le Journal de la Vienne que M. Bruneteau a appris cette bonne nouvelle. Il s'est aussitôt empressé d'envoyer au billet par lettre chargée au Comité de la Loterie.

M. Bruneteau n'avait pu se procurer de billets à Poitiers, et se trouvant à Paris, un peu plus tard, il en avait acheté dix au Palais de l'Industrie.

C'est l'un de ces dix billets qui a gagné un lot de 5,000 francs. (Journal de la Vienne.)

Faits divers.

S'il faut en croire le Gaulois, ce serait un ouvrier belge, nommé Lambert Voiron, houilleur au charbonnage de Mansbourg, âgé de 45 ans, marié et père de cinq enfants, qui aurait gagné le gros lot de la Loterie franco-espagnole.

Il avait acheté le numéro qui le met à la tête d'un titre de rente de 150,000 francs à un de ses camarades revenu de Paris. Ce qu'il y a de plus drôle, c'est que la vente des billets de la Loterie franco-espagnole avait été interdite en Belgique. Voilà comme la fortune se rit des ordres de M. le bourgmestre de Bruxelles.

Qui a raison ? Le *Grand Journal* dit de son côté que le gagnant du lot de 150,000 francs se nommerait, paraît-il, Keef.

Ce serait un chef mécanicien du chemin de fer de l'Est.

Il est fort malade en ce moment, ce qui expliquerait son silence.

Espérons que le malheureux ne succombera pas, sans quoi il aurait combiné deux combles.

Le comble de la veine, — gagner le gros lot d'une loterie,

Et le comble de la déveine, — mourir aussitôt après l'avoir gagné !

CE QUE C'EST QU'UN MILLIARD.

Un original s'est amusé à faire toutes sortes de calculs pour se rendre compte de l'importance d'un milliard en or ou en argent.

En or, un milliard pèse 322,580 kilogrammes. Son volume est de dix-sept mètres cubes environ. Etiré à la filière, il fournirait un fil d'or capable de faire le tour du globe.

Un milliard en argent pèse cinq millions de kilogrammes.

Son volume est de 471 mètres cubes. Passé à la filière, il fournirait un fil d'argent de quatre millimètres de diamètre capable de faire le tour de la terre.

Ceci à l'adresse des entrepreneurs de transports :

Pour transporter un milliard en or, il faudrait soixante-quatre wagons, formant sur la voie ferrée un développement de 400 mètres.

Si le milliard était en argent, il faudrait mille wagons de cinq tonnes, dont le développement sur la voie ferrée atteindrait six kilomètres !

Avis aux voleurs :

Pour soulever un bloc d'or représentant un milliard de francs, il faudrait six mille hommes. Si le bloc était divisé, vingt mille hommes pourraient en apporter chacun dix kilogrammes.

Quant au milliard en argent, il pourrait être réparti dans les poches de trois cent mille hommes, chacun en portant dix kilogrammes, — ce qui suppose déjà des poches d'une certaine solidité.

Autre excentricité :

Un milliard en or serait représenté par 1,050 kilomètres de louis rangés sur une seule ligne, l'un touchant l'autre.

Mis en une seule pile, ces louis s'élèveraient à une hauteur de trente-trois mille mètres, soit environ huit fois la hauteur du mont Blanc.

Enfin, ceci pour les militaires :

On pourrait, avec un milliard, faire vingt-deux soldats en or massif, ou bien six cent trente-six soldats en argent !

La *Nature* a donné la description d'un appareil de natation très ingénieux, inventé par M. H. Richardson, et qui, paraît-il, a été expérimenté à plusieurs reprises, avec un plein succès, à Mobile, aux États-Unis.

Cet appareil consiste essentiellement en un flotteur traversé par un arbre longitudinal, muni à sa partie inférieure d'une petite hélice servant de propulseur. L'arbre est mis en rotation tout à la fois à l'aide d'une manivelle actionnée par les bras du nageur, et d'une pédale de même système actionnée par ses pieds. Le nageur couché sur le flotteur avance ainsi avec une grande rapidité et sans beaucoup de fatigue ; la tête élevée au-dessus de l'eau se trouve dans une position très-avantageuse pour faciliter la respiration. M. Richardson a pu exécuter avec ce mécanisme un parcours de 7 kilomètres sur l'eau, dans l'espace d'une heure.

Nous avons reçu une lettre d'un ingénieur américain qui, en nous donnant la description de cet ingénieux système, nous en avait fait un grand éloge. La construction de l'appareil est facile et pourra peut-être tenter parmi nous quelque amateur de natation.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps des appareils du capitaine Boyton ;

nous les avons décrits ici même, et nous nous garderons de nier leur efficacité comme système de sauvetage, mais il nous semble que les essais dont nous venons de faire mention offrent un caractère d'originalité tout particulier, et que cette union directe de l'hélice à la force musculaire doit être très-avantageuse.

Dernières Nouvelles.

M^{me} la Comtesse de Paris est heureusement accouchée d'un fils, hier matin, au château d'Eu.

M. le ministre de la guerre, qui avait quitté Paris depuis quelques jours pour inspecter les travaux de fortifications de Verdun, est rentré à Paris après s'être arrêté quelques heures à Châlons-sur-Marne, où il a été reçu par M. le général Clinchant, commandant du corps.

Il vient de se passer à Clermont (Oise) une affaire inouïe : un chef d'escouade de la maison d'aliénés de M. Labitte aurait tué un fou, l'aurait enterré et aurait ensuite gagné tranquillement la frontière sans être inquiété. L'assassin serait un nommé Estoret, maire de Villers-Erquière.

REVUE FINANCIÈRE.

La liquidation mensuelle s'est effectuée dans des conditions meilleures, encore que celles qu'on avait prévues. On a obtenu des reports à un taux infime.

Les capitaux de placement commencent à s'habituer aux cours actuels, qui il y a deux ou trois ans leur auraient semblé grandement exagérés. Ils s'emploient sans hésiter sur les rentes et sur les grandes valeurs françaises qui finiront par s'établir à des prix beaucoup plus élevés encore que ne le sont ceux d'aujourd'hui, à moins que de graves incidents politiques ou financiers ne viennent altérer la confiance. Des événements de cette nature ne sont pas à prévoir.

La situation monétaire n'inspire plus aucune crainte. Cette semaine, l'encaisse de la Banque s'est encore accru de 17 millions, dont 11 millions en or.

Depuis quelques semaines, les rentrées métalliques effectuées par la Banque ont été de 133 millions, dont 96 millions d'or.

En ce qui concerne la situation économique, nous n'avons que des renseignements satisfaisants à consigner ici : nouvelle et importante augmentation des plus-values de l'impôt.

Les rentes françaises ont une excellente tenue. Nous laissons le 3 0/0 à 83.30, le 5 0/0 s'est élevé à 118.50, l'amortissable à 84.70, coupon détaché.

Les obligations égyptiennes présentent de la fermeté. Nous laissons l'Unifiée à 297.75, la Privilegiée à 446.75.

Rente autrichienne convertie, 62 3/4; Rente autrichienne or, 76.60. L'Autriche abuse de l'emprunt ; les créanciers de ce pays ne doivent pas s'endormir dans une fausse sécurité. Aujourd'hui, l'Autriche est devenue la vache à lait des syndicats, comme l'était autrefois la Turquie.

Les fonds russes font meilleure figure : 5 0/0 à 187.92.25 ; Oriental, calme à 61.75. Les dépêches de Saint-Petersbourg ont cessé d'être inquiétantes. L'ordre se rétablit et les nihilistes semblent réduits à l'impuissance.

Les actions de la Banque sont calmes à 3,210. Les actions du Crédit Foncier ont de bonnes tendances sur les cours de 1,155 qui peuvent servir de point de départ à un nouveau mouvement de hausse d'une certaine importance. Les capitaux disponibles s'emploient sur les obligations foncières communales à lots des dernières émissions.

Il s'est fait de grands mouvements sur les actions de chemins de fer. Nous laissons l'Orléans à 1,220, le Nord à 1,545 ; le Lyon à 1,235, l'Est à 740 ; le Midi à 937 ; l'Ouest à 790.

Les recettes de ces Compagnies sont excellentes. Elles augmentent encore de plus de 3 millions cette semaine.

Le Suez s'est vivement élevé à 962.50. Les Omnibus ont fléchi à 1,200, sur l'annonce d'un dividende de 16.50 seulement.

Parmi les *Sociétés d'Assurances*, autant la défaveur augmente sur la Foncière, autant le Phénix, le Soleil et la *Société Générale d'Assurances* sont recherchées. Les actions de cette dernière surtout sont l'objet de nombreuses demandes, grâce à leur prime de 75 francs et aux garanties très-sérieuses qu'offre son conseil d'administration, qui veut étendre le cercle de ses opérations déjà si fécondes.

BOURSE DE PARIS

DU 5 AVRIL 1880.	
Rente 3 0/0	82 95
Rente 3 0/0 amortissable	84 65
Rente 4 1/2	113 25
Rente 5 0/0	118 50

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 4 avril 1880.	
Versements de 101 déposants (16 nouveaux),	17,179 fr. 43 c.
Remboursements,	6,794 fr. 51 c.

Marché de Saumur du 3 avril.

Blé commer (l'ha)	25 50	Huile de noix	50 130
Blé nour (l'ha)	—	Huile chene	50
Froment (l'ha)	25 50	Graine trèfle	50
Haïle, moy	25 05	— luzerne	50
Saïge	17	Foin (dr. c.)	780 70
Orge	65	Luzerne	780 65
Avoine h. bar.	50	Paille	780 50
Fèves	75	Amandes	50
Pois blancs	80	Cire jaune	50 380
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—
Graine de lin	70	— qualité (52 k. 500)	48
Chenevis	50 19	2 ^e	41
Farine, culas	157 70	3 ^e	35

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité 195 à 180
Id.	1877, 2 ^e id. à 140
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id. à 110
Id.	1877, 2 ^e id. à 100
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id. à 110
Id.	1877, 2 ^e id. à 100
Le Puy-N. D. et environs 1877.	1 ^{re} id. à 100
Id.	1877, 2 ^e id. 90 à 100
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id. 85 à 90

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1877.	1 ^{re} qualité à 150
Id.	1877, 2 ^e id. à 115
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité à 150
Id.	1877, 2 ^e id. à 110
Id.	1877, 3 ^e id. à 100
Varrains, 1877.	1 ^{re} qualité à 150
Varrains, 1878.	1 ^{re} id. à 150
Bourgeil, 1878.	1 ^{re} qualité à 160
Id.	1877, 2 ^e id. à 130
Id.	1877, 3 ^e id. à 100
Restigné 1878.	1 ^{re} id. à 150
Id.	1877, 2 ^e id. à 110
Chinon, 1878.	1 ^{re} id. à 130
Id.	1877, 2 ^e id. à 100
Id.	1877, 3 ^e id. à 80

MUSÉE DES FAMILLES

44, rue Saint-Roch, — Paris.
Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr.
Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES D'AVRIL 1880.

- Monuments historiques. — Paray-le-Monial, par A. Surmay.
- Études morales. — L'insultatrice, par L. Collas.
- Les Révolutions d'autrefois. — Le dernier des Stuarts, par A. Genevay.
- La Science en famille. — Que ceux qui... n'ont pas d'oreilles entendent, par E. M.
- Voyages. — Souvenirs d'un voyage dans l'Afghanistan, par le docteur X.
- La Musique et les musiciens. — Sébastien Bach, par J. de Lestang.
- Littérature étrangère. — La Campagne de l'Allemagne contre la Russie et la France en 1880-1881, par O. de Marcols.
- Chronique. — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve.
- Illustrations. — Maison du XVI^e siècle. — Paray-le-Monial. — Sur la plage. — Dévouement. — Vengeance populaire. — Le comte Solimes et Creven. — Entrée de Guillaume à Londres. — L'Audiphone. — Sébastien Bach. — Léon Gambetta. — Grand plateau rond de la collection de San Donato.

MAGASINS DU PRINTEMPS

28, rue de la Tonnelie, Saumur.

LES FLEURS ET LE PRINTEMPS

C'est hier lundi 5 avril qu'a commencé la Semaine des Fleurs, ainsi nommée parce que les Magasins du PRINTEMPS offrent à leurs clientes de très-jolis Bouquets de Violettes pour fêter le retour de la saison à laquelle ils ont emprunté leur nom gracieux.

Ils profitent de cette occasion pour mettre en vente toutes les Nouveautés d'été ainsi que :

- Les Manteaux-Robes, Costumes, Peignoirs et Jupons, etc. ; — Tissus élégants.
- On peut prédire qu'il y aura foule au PRINTEMPS, car les Dames aiment les fleurs et les occasions, et le PRINTEMPS offrira les unes et les autres.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORMES AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOÛT 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet Emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui complet, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur les 1 million d'obligations formant la totalité de l'emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à

6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1	25.000 "
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit.	30.000 "
48 obligations remboursées par 1,000 francs, soit.	48.000 "

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 1^{er} tirage a eu lieu le 5 avril 1880 ; le second aura lieu le 5 juin.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et dans les départements, dans toutes les Recettes de finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues : A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie} banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

M^{me} BERTHE, la somnambule du *Journal du Magnétisme* (fondé par le baron du Potet, 22^e année ; 6 fr. par an ; le n^o 25 cent.) Célèbre pour le traitement des MALADIES. Consult. par correspondance, 3, rue Monthabor, Paris.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc. ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnelli, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,644 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PAVLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAUD ; BRONN, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

SAISON D'ÉTÉ

SEULE MAISON SPÉCIALE DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Fondée en 1846

A LA

BELLE JARDINIÈRE

Rue d'Orléans, 26, à Saumur

VÊTEMENTS SUR MESURE

FAITS A PARIS

HABILLEMENTS COMPLETS pour MARIAGES

COSTUMES De Première Communion et POUR ENFANTS

Prix Fixe.

Prix Fixe.

Comme les années précédentes, la BELLE JARDINIÈRE vient, au commencement de cette saison, vous annoncer que tous ses assortiments sont au grand complet.

Vous trouverez dans ses magasins un choix considérable de Vêtements dans tous les genres et de tous les prix possibles; leur exécution parfaite, leur coupe irréprochable et du meilleur goût lui permet de rivaliser avec les premières maisons de Paris.

Les ETOFFES ne laissent, non plus, rien à désirer, comme qualité et comme haute nouveauté; elles peuvent soutenir la comparaison avec celles fournies par les tailleurs les plus renommés.

Les COSTUMES D'ENFANTS ont été cette année l'objet de tous les soins, aussi peut-elle en offrir un choix très-varié dans les modèles les plus nouveaux.

CONFECTION SUR MESURE de toutes espèces de vêtements dans le plus bref délai.

Etudes de M^{rs} LAUMONIER et MÉHOUS, notaires à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Le dimanche 11 avril 1880 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi,

Au Coudray-Macouard, à la propriété de M. Gauron-Lambert,

DE MOBILIERS

ET VINS

Dépendant de la communauté d'entre M. et M^{rs} Gauron-Lambert, et de la succession bénéficiaire de M. Gauron.

La vente comprendra:

Batterie de cuisine en fer battu et en cuivre, réchauds, marmites, ustensiles aratoires et de jardin;

Vaisselle et cristaux, tables, chaises et fauteuils, pendule, glaces;

Plusieurs bois de lit et bonne literie, consistant en: paillasses, matelas, couettes, oreillers et traversins, couvertures, couvre-pieds, rideaux de lit et de croisée;

Foin et paille, charrette et tombereau, une jument;

Bois de chauffage;

Portoires, fûts vides, trois cuivres, hottes, cuves et tonneaux, et autres articles de cave;

Vin blanc en bouteilles;

Cent trente-deux hectolitres de vin blanc et vin rouge en barriques, des récoltes de 1877 et 1878.

On paiera comptant, et dix centimes par franc en sus. (139)

A LOUER

PRÉSENTMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et Jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^{rs} MÉHOUS, notaire. (143)

AVIS IMPORTANT

M. FRUGIER aîné, négociant en rouennerie, rue Beaurepaire, à Saumur, voulant liquider son fonds de commerce, demande un successeur.

S'adresser à son mandataire spécial, M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (155)

M^r LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, demande de suite un petit clerc.

PUITS FORES

Ces PUIFS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

ABOLITION DE L'IMPOT 3 0/0

SUR LES COUPONS

D'ACTIONS & D'OBLIGATIONS

Un groupe de députés propose de doubler l'impôt de 3 0/0 établi en 1872 sur le revenu des valeurs mobilières.

Tous les Actionnaires, Tous les Obligataires

de toutes les Sociétés financières, industrielles ou commerciales sont intéressés à faire une éclatante manifestation pour

l'Abolition de cet impôt anormal

en signant la pétition déposée dans les bureaux du journal, à Paris, 59, rue Taibout.

LA GAZETTE DE PARIS

qui enverra franco des exemplaires sur demande affranchie ou carte postale.

On signe également:

Dans les Départements, dans les bureaux des journaux et des maisons de banque. (134)

ON DEMANDE de suite un garçon pour le service du CERCLE D'ARMES, au CAFÉ DE LA PAIX. On exige de bons renseignements.

SOCIÉTÉ NATIONALE ANTI-PHYLLOXÉRIQUE

Marque de Fabrique et Composition déposés.



au Palais du Tribunal de Commerce à Paris

J. DUREN & C^{ie}

Rue Saint-Antoine, 230, à Paris

PRODUIT DÉTRUISANT LE PHYLLOXÈRE

Régénérant la Vigne

POUSSANT A LA FRUCTIFICATION

100 kil. par 1,000 pieds de vigne.

50 fr. les 100 kil. pris au Dépôt

PORT A PRIX RÉDUIT

S'adresser au Siège social, à PARIS

ou à M. CARON, agent-général à Saumur. (148)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

TOILE-ABRI

LARGEUR UN MÈTRE

8 fr. 50 la pièce de 25 mètres

Pour protéger les arbres fruitiers contre les gels de printemps.

BACHES IMPERMÉABLES

EN NOIR ET EN VERT.

S'adresser, à Saumur, chez M. BIDAULT-ROUSSEAU, rue de la Fidélité.

PLUS DE DOS BONDS



BRETELLE AMÉRICAINE

BREVETÉE S. G. D. G.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle soulage le dos, les côtes et les organes abdominaux en dégageant des épaules tout le poids de la jupe.
4. Elle ne peut pas glisser de sur les épaules.
5. Il y a moins de tirage sur les organes du pectoral qu'avec des bretelles ordinaires.
6. Chaque partie du pectoral peut être prise comme l'on veut.
7. Elle élargit la poitrine et diminue la longueur de la bretelle.
8. Elle s'attache aux mêmes endroits que la bretelle ordinaire.
9. Quand il pleut, on peut relever le devant de son pectoral sans affecter le dessous.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

Envoi franco, suivant les qualités de 3 fr., 5 fr., 7 fr. 50 et 10 fr.

MAISON PRINCIPALE & DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE & LE CONTINENT:

PARIS, 134, Rue de Rivoli, 134, PARIS

LES MANDATS DE POSTE SONT PAYABLES A L'ORDRE DE M. KENDALL, 134, RUE DE RIVOLI

ON FAIT UN FORT ESCOMPTE AU COMMERCE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.